



Indemnités pour signature achat maison décalée

Par **Bernadette33**, le **10/08/2014** à **15:13**

Bonjour, Est il possible de demander des indemnités pour prejudice financier et moral pour une signature d'achat de maison décalée de 10jours sachant que la notaire nous a prévenu le mercredi (06/08/2014)à 17h pour signature prévu le jeudi (07/08/2014) à 9h car elle n'a pas reçu les procurations des 2 sœurs (maison faisant partie d'une sucession entre 2 sœurs et 1frere), les 2 sœurs voulant nuire à leur frère et faire retarder le retrait des dernières affaires de la maison pur faire retarder la vente de la maison. Nous nous retrouvons sans maison (car nous avons vendu notre maison ce même mercredi) avec 2 enfants en bas âge (13mois et 4 ans) et sans affaire car tout se trouve dans les cartons de déménagement, les déménageurs étant parti le même mercredi à 8h30.

Existe-il un délai de prévenance pour l'annulation d'une date de signature d'achat d'une maison? Pouvons nous demander des indemnités au notaire pour négligence (en lui demandant d'utiliser son assurance de responsabilité) car il sait très bien que cette succession est compliquée et aurait dû prendre plus de précautions pour la réception des procurations?

Est il possible de demander des indemnités aux héritiers de la sucession qui font tout pour se nuire mutuellement mais qui au final n'embête nat que nous?

Nous vous remercions pour votre aide.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **10/08/2014** à **16:02**

Bonjour,

A vérifier dans le compromis, mais en général, la date prévue pour la signature définitive n'est qu'indicative.

Il y a souvent des reports de date pour diverses raisons. Comme vous le dites vous-même, certaines situations sont compliquées et il vaut mieux prendre ses précautions.

Je ne pense pas que vous puissiez obtenir quoi que ce soit, surtout pour un report de seulement 10 jours...

Par **Bernadette33**, le **10/08/2014** à **18:41**

Merci pour cette réponse, pensez vous qu'il est quand même possible de se faire rembourser les frais de garde meubles que nous avons du payer (2500€) et toutes les affaires que nous devons racheter car tout se trouve dans les cartons ?

Merci par avance pour votre avis.

Par **moisse**, le **11/08/2014** à **09:23**

Bonjour,

[citation]Merci pour cette réponse, pensez vous qu'il est quand même possible de se faire rembourser [/citation]

Et la réponse que vous remerciez :

[citation]Je ne pense pas que vous puissiez obtenir quoi que ce soit[/citation]